

7 - Durance

Moyenne Durance aval - DU_13_13

FRDR275 La Durance du canal EDF à l'Asse

Cours d'eau

Masse d'eau fortement modifiée

Objectif d'état écologique : bon potentiel **Echéance :** 2027

Motivations en cas de recours aux dérogations : Conditions naturelles, Faisabilité technique, Coûts disproportionnés

Paramètres faisant l'objet d'une adaptation : Morphologie, continuité, hydrologie, substances dangereuses, hydrologie

Objectif d'état chimique sans ubiquiste - Echéance : 2027

Objectif d'état chimique avec ubiquiste - Echéance : 2027

Motivations en cas de recours aux dérogations : Faisabilité technique

Paramètres faisant l'objet d'une adaptation : Hexachlorocyclo- hexane / Pentachlorobenzene

Objectif plus strict au titre des zones protégées :

Mesures pour atteindre les objectifs de bon état

Pression à traiter : Altération de la continuité

MIA0301 Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)

MIA0303 Coordonner la gestion des ouvrages

Pression à traiter : Altération de l'hydrologie

RES0602 Mettre en place un dispositif de soutien d'étiage ou d'augmentation du débit réservé allant au-delà de la réglementation

Pression à traiter : Pollution ponctuelle par les substances (hors pesticides)

IND0201 Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)

IND0301 Mettre en place une technologie propre visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)

IND0601 Mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions des "sites et sols pollués" (essentiellement liées aux sites industriels)

Pression à traiter : Prélèvements

RES0101 Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver la ressource en eau

RES0303 Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau

Mesures spécifiques du registre des zones protégées

Directive concernée Protection des eaux contre la pollution par les nitrates

AGR0201 Limiter les transferts de fertilisants et l'érosion dans le cadre de la Directive nitrates

AGR0301 Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, dans le cadre de la Directive nitrates

Ouvrages continuité à traiter

Code de l'ouvrage **Nom de l'ouvrage**

ROE47487 BARRAGE DE LA BRILLANNE

ROE47573 barrage de la brillanne bis